

NOUVEAU

ASSURANCE HABITATION

UNE ASSURANCE
rien qu'à moi
POUR MON TOIT !

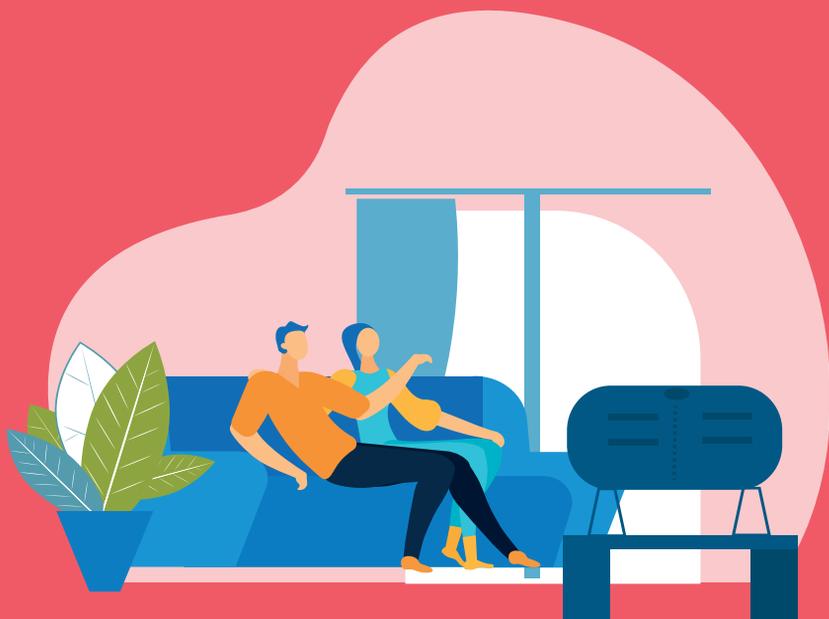



AREAS
assurances

ARÉAS CRÉE *l'assurance Habitation* QUI NE RESSEMBLE QU'À VOUS

Que vous soyez propriétaire ou locataire, d'une maison ou d'un appartement, d'un logement étudiant ou d'un terrain... Qu'il s'agisse de votre résidence principale ou secondaire, d'un logement non occupé ou d'un gîte...

Assurez votre bien selon vos besoins réels avec l'assurance habitation d'Aréas Assurances : **une solution à la carte que vous adaptez précisément à votre situation et à votre mode de vie.**



LA PREUVE PAR 3

1 | Vous profitez de **garanties essentielles** qui constituent **le socle de votre protection.**

2 | Vous complétez cette couverture **en choisissant librement les options** qui vous intéressent.

Par exemple :

- le **rééquipement à neuf⁽¹⁾** de vos appareils électriques et électroniques de moins de 10 ans,
- votre **cave à vins,**
- votre **dispositif d'énergie renouvelable** (pompe à chaleur, panneaux solaires),
- votre **matériel de loisirs** (vélos avec ou sans assistance électrique, matériel de sport, de camping, instruments de musique).

3 | **Vous ajustez votre niveau d'indemnisation et votre tarif :**

- en choisissant parmi les 2 niveaux d'indemnisation proposés,
- en modulant votre franchise parmi 6 niveaux.

(1) Sous réserve d'avoir souscrit l'option Rééquipement à neuf 10 ans (niveau 2) (voir le tableau des garanties inséré ci-après et les conditions générales du contrat d'assurance Aréas Multirisque Habitation (MRH)).

+ de garanties

- Jusqu'à 16 pièces pour vos logements,
- Jusqu'à 500 m² de dépendances,
- Jusqu'à 300 000 € de capital mobilier, dont 20 000 € pour votre cave à vins,
- Vos aménagements extérieurs protégés.



+ d'économies⁽²⁾

1 an sans sinistre =

-20%

SUR VOTRE FRANCHISE

5 ans sans sinistre =

0€

DE FRANCHISE

Votre voiture est assurée chez Aréas ?

Vous bénéficiez **d'une réduction comprise entre 10% et 15%⁽³⁾ par an** sur votre contrat d'Habitation.

Une double protection si vous déménagez

Si vous choisissez Aréas pour assurer votre nouveau logement, vos garanties sont maintenues dans l'ancien logement **pendant 2 mois** à compter de la date de prise d'effet de votre nouveau contrat d'assurance habitation.

(2) Avantage réservé aux clients ayant choisi une franchise générale différente de 0€. Réduction applicable à l'échéance principale sous réserve de n'avoir eu aucun sinistre d'aucune sorte.

(3) Réduction valable uniquement si vous êtes détenteur d'un contrat Automobile 1^{ère} catégorie (voir conditions en agence).

+ d'assistance

En cas d'urgence⁽⁴⁾, pour toutes les formules

- Organisation de votre retour à domicile ou de votre déménagement,
- Protection de votre domicile inoccupé au moment d'un sinistre,
- Prise en charge des frais de relogement jusqu'à 80 € par personne et par nuit dans la limite de 10 nuits.

L'option Assistance Confort

- Jusqu'à 300 €⁽⁵⁾ d'indemnisation en cas de panne de chauffage, plomberie, électricité, gaz ou serrurerie,
- Assistance hors sinistre (déménagement, urgence au domicile) : recherche d'un médecin, garde d'enfants, etc.
- Service d'informations juridiques, administratives et pratiques.

L'option Garantie Dépannage

- Dépannage ou réparation de vos appareils électroménagers et HI-FI de moins de 5 ans et d'une valeur d'achat de 150 € TTC minimum,
- Rééquipement à neuf dans la limite de 3 000 € TTC par an.

+ de sérénité

Protection juridique adaptable à vos besoins

- Votre habitation en résidence principale ou secondaire,
- Votre vie privée : cyber-harcèlement, usurpation d'identité, e-réputation,
- Vos biens en location : relations avec les locataires, les voisins, le syndic, etc.
- Vos locations touristiques en gîtes ou chambres d'hôtes.

L'option assurance scolaire

Responsabilité civile et couverture des dommages corporels ou matériels de vos enfants scolarisés.



(4) Suite à un sinistre garanti.

(5) Montant, toutes taxes comprises, par panne survenue à l'intérieur du logement, dans la limite de 2 interventions par an.

À VOUS DE PERSONNALISER V

3 formules modulables	Locataire Appartement	Propriétaire Maison et Appartement/ Locataire Maison	Propriétaire non occupant
Incendies et événements assimilés	Inclus	Inclus	Inclus
Événements climatiques	Inclus	Inclus	Inclus
Catastrophes naturelles	Inclus	Inclus	Inclus
Catastrophes technologiques	Inclus	Inclus	Inclus
Attentats et actes de terrorisme	Inclus	Inclus	Inclus
Dégâts des eaux	Inclus	Inclus	Option
Responsabilité civile	Inclus	Inclus	Inclus
Défense Pénale et Recours Suite à un Accident (DPRSA)	Inclus	Inclus	Inclus
LA PROTECTION DE VOS BIENS			
Bris de glace niveau 1 ⁽⁷⁾	Option	Inclus	Option
Bris de glace niveau 2 ⁽⁷⁾	Option	Option	Option
Bris de glace niveau 3 ⁽⁷⁾	Option	Option	Option
Vol et vandalisme niveau 1 ⁽⁸⁾	Option	Option	Option
Vol et vandalisme niveau 2 ⁽⁸⁾	Option	Option	Option
Vol et vandalisme niveau 3 ⁽⁸⁾	Option	Option	Option
Dommages électriques	Option	Option	Option
LES OPTIONS ET RENFORTS DE GARANTIES			
Installations extérieures	-	Option	Option
Piscine, spa et jacuzzi	-	Option	Option
Matériel de loisirs	Option	Option	-
Rééquipement à neuf	Option	Option	Option
Dépannage	Option	Option	-
LA PROTECTION DE VOTRE FAMILLE			
Assistance en cas d'urgence	Inclus	Inclus	-
Assistance confort	Option	Option	-
Protection juridique habitation	Option	Option	Option
Protection juridique vie privée	Option	Option	-
Assurance scolaire	Option	Option	-

OTRE ASSURANCE HABITATION ⁽⁶⁾

3 formules modulables	Locataire Appartement	Propriétaire Maison et Appartement/ Locataire Maison	Propriétaire non occupant
VOS BESOINS SPECIFIQUES			
RC* jouets à moteur / aéromodélisme	Inclus	Inclus	-
RC* assistante maternelle	Option	Option	-
RC* location de salles	Option	Option	-
RC* accueil de personnes âgées ou handicapées adultes	Option	Option	-
RC* exploitant de gîte rural ou de chambre d'hôtes	-	Option	Option
RC* propriétaire de chevaux / autres animaux	Option	Option	-
RC* chiens dangereux	Option	Option	-
RC* du tuteur ou du curateur non professionnel	Option	Option	-
RC* propriétaire retenue d'eau	-	Option	-
Protection juridique gîte / chambre	-	Option	Option
Cave à vins	Option	Option	-
Énergies renouvelables	-	Option	Option

*RC : Responsabilité Civile

(6) voir le tableau des garanties inséré ci-dessus et les conditions générales du contrat d'assurance Aréas Multirisque Habitation (MRH)

(7) Les 3 niveaux sont cumulatifs. Si vous souscrivez par exemple la garantie Bris de glace niveau 3, vous bénéficiez également des niveaux 1 et 2.

Bris de glace :

Niveau 1 = bris des vitres des biens immobiliers

Niveau 2 = bris des vitres des biens mobiliers

Niveau 3 = bris des appareils nomades

(8) Les 3 niveaux sont cumulatifs. Si vous souscrivez par exemple la garantie Vol et vandalisme niveau 3, vous bénéficiez également des niveaux 1 et 2.

Vol et vandalisme :

Niveau 1 = vol des biens mobiliers à l'intérieur des bâtiments assurés + détériorations mobilières et immobilières consécutives

Niveau 2 = vol à l'extérieur des bâtiments assurés + vandalisme extérieur seul + locaux communs + utilisation frauduleuse des moyens de paiement

Niveau 3 = vol en tous lieux des appareils nomades

Aréas Assurances, groupe indépendant issu de sociétés d'assurance mutuelles dont la plus ancienne a été fondée en 1825, **s'appuie sur un réseau de 500 agences** pour distribuer une gamme de contrats couvrant l'ensemble des besoins en matière de protection de biens, protection des personnes et protection financière pour ses sociétaires particuliers, professionnels et entreprises.

Votre agent général est un professionnel de l'assurance à votre disposition.

Rencontrez-le et faites-lui part de vos attentes. Fort de son expérience, il s'attache à définir avec vous la réponse adaptée à votre situation personnelle et à vos objectifs.

ARÉAS, TOUJOURS À VOS CÔTÉS



Sur votre **espace client Aréas En ligne**, pilotez votre contrat Habitation 24 h/24

- Posez vos questions
- Déclarez un sinistre
- Accédez à vos services d'assistance ou de protection juridique
- Téléchargez des attestations.



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances